

Image not found or type unknown



## Identité, démarches et conseil

Par **jabinou**, le **28/07/2011** à **16:03**

Ce message n'a plus lieu d'être, merci quand même ;)

Par **Domil**, le **28/07/2011** à **16:19**

Tout à fait normal, vous avez une carte temporaire de séjour d'un an, quand vous en serez à 5 ans avec cette carte, vous pourrez demander une carte de résidence à condition d'avoir des revenus stables.

Par **jabinou**, le **28/07/2011** à **16:36**

Merci Domil pour votre réponse rapide & constructive,

En fait mon cas est très particulier, et je comprend que vous n'ayez pas eu le temps de lire le message dans sa totalité (6 pages, c'est très long, surtout si on n'aime pas trop la lecture ^^).

J'apprécie quand même votre volonté et votre sens de l'entraide, surtout en cette période, ou la plupart d'entre nous se dorment au soleil :)  
(si biensur c'est bénévole!)

Très bonnes vacances à vous & à bientôt p-e

Et merci encore d'avoir essayé.

Bis